

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'entreprise de Liège

Réservé
au
Moniteur
belge



20047318

02 MARS 2020

Division Huy

Greffe

N° d'entreprise : **0447 623 623**

Nom

(en entier) : **COLLINGE - RICHY**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue des Augustins, 29 à 4500 HUY**

Objet de l'acte : Nomination - démission

Nomination

A l'unanimité des voix, l'Assemblée générale extraordinaire du 02/01/2020 acte la nomination au poste d'administrateur de la SRL COLLINGE-RICHY :

- Monsieur Philippe MARTIN (NN 67.08.13-143.57), domicilié Rue sur le Bois 2 à 4550 NANDRIN, avec effet immédiat, pour une durée limitée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020. Ce mandat est rémunéré durant cette période.

- La SRL HUYFIN, représentée par l'un de ses représentant permanents, Monsieur Serge COLLINGE, ayant son siège social Rue des Augustins 29 à 4500 HUY, et inscrite auprès de la BCE sous le numéro 0740.474.541, avec effet au 1^{er} avril 2020 pour une durée indéterminée.

Démission

A l'unanimité des voix, l'Assemblée générale extraordinaire du 02/01/2020 acte la démission au poste d'administrateur de la SRL COLLINGE-RICHY, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2020 :

- Monsieur Serge COLLINGE (NN 78.04.12-143.96) domicilié Chaussée de Liège 10 à 4500 HUY;
- Monsieur Hubert STREEL (NN 60.05.01-219.76), domicilié Chemin Gabelle 4A à 4500 HUY;
- Monsieur Benoît MARCHANT (NN 71.07.17-261.90), domicilié Route de Champion 17 à 5310 EGHEZEE (HANRET).

Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège social Voie de l'Ardenne 12 à 4053 Embourg, et inscrite auprès de la BCE sous le numéro 0880440393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée. La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Copie du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2020 en annexe à la présente publication.

Serge COLLINGE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/04/2020 - Annexes du Moniteur belge